

MASTER GESTION DE PATRIMOINE

GESTION DU PATRIMOINE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE (M2)

TYPE DE FORMATION

Master bac+5

Formation continue

DURÉE DE LA FORMATION

1 an, par sessions

EFFECTIF ATTENDU

20 auditeurs

PRÉ-REQUIS

Diplôme exigé pour un accès à la formation :

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 dans le domaine de l'économie, de la finance, de la gestion, du droit ou des techniques commerciales.

Accès possible par Validation des Acquis (VA 85) : Une commission pédagogique de validation des acquis professionnels examine les dossiers lorsque le candidat ne dispose pas du titre requis pour accéder à la formation.

Condition supplémentaire : Le nombre de places est limité. Par conséquent, la procédure de recrutement comprend une sélection sur dossier, accompagnée éventuellement d'un entretien.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master 2 Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise (Master 2 GPDE) est destiné aux professionnels qui souhaitent maîtriser les problématiques patrimoniales personnelles et professionnelles d'une clientèle de dirigeants d'entreprise, et ce, que cette dernière soit sous forme d'entreprise individuelle ou de société.

Ce diplôme sécurise également le parcours de formation du professionnel puisqu'il permet d'obtenir le grade de Master à l'issue du programme (Bac+5 ; RNCP niveau 7) en ce compris la compétence juridique appropriée, accessoire à l'activité principale.

Ce programme de formation doit permettre :

- une remise à niveau et une structuration des connaissances et méthodes déjà acquises au cours des expériences et des formations antérieures ;
- un approfondissement des connaissances et techniques liées à l'exercice du conseil patrimonial ;
- un exercice autonome du conseil patrimonial, sous toutes ses dimensions (notamment financière, juridique, fiscale, sociale, etc.).

Une inscription dans un dispositif global de formation continue

Ce M2 fait partie d'un ensemble de formations en Gestion de Patrimoine dispensées au sein de Nantes Université. Ce dispositif, qui prend en compte la diversité des pratiques, permet de valider des formations diplômantes à chaque étape du parcours professionnel, tout en étant compatible avec la poursuite, en parallèle, d'une activité professionnelle.

Plus d'informations en ligne sur www.univ-nantes.fr/gp.



COMPÉTENCES VISÉES

Les connaissances et compétences liées à ce diplôme peuvent être définies en 3 catégories :

- **Compétences académiques** : économie, finance, droit des biens, droit de la famille et fiscalité.
- **Compétences techniques** : diagnostic patrimonial et ingénierie patrimoniale (étude, rédaction, restitution, etc.), diagnostic social (prévoyance, retraite, rémunération, stock-options, etc.), montages financiers (holding, LBO, cash-out, etc.), organisation du patrimoine professionnel (financement, garanties, maîtrise de l'environnement contractuel, immobilier, etc.), gestion d'actifs (doctrines de gestion, produits structurés, etc.), réglementation et déontologie.
- **Compétences comportementales** : capacités de synthèse, management de projet transversal, autonomie.



DÉBOUCHÉS

Les principales fonctions occupées à l'issue de la formation sont les suivantes : gérant de banque privée, conseiller en gestion de fortune, gestionnaire de fortune, conseiller gestion banque privée, chargé de clientèle entreprises de banque, directeur de centre d'affaires bancaires, etc.



PUBLIC VISÉ

Le Master 2 GPDE s'adresse à un public de professionnels de la gestion de patrimoine, ou qui souhaite accéder, par cette formation, à des fonctions dans ce domaine. Cette formation concerne par conséquent des professionnels dont l'activité est ou sera exercée en qualité de salarié ou d'indépendant.

Ce Master 2 concerne des professionnels qui exercent ou envisagent d'exercer des fonctions de banquier privé, de conseiller en gestion de patrimoine, d'ingénieur patrimonial, de gérant privé, ou à des professionnels qui pratiquent ce conseil patrimonial dans le cadre d'une profession réglementée (notaires, avocats, experts-comptables, etc.).

ENSEIGNEMENTS

Le Master 2 GPDE se compose de six modules de trois natures différentes :

- **Le premier module intitulé « Fondamentaux de la gestion de patrimoine »,** d'une durée de 84 heures (3 sessions de 4 jours), a pour objet la maîtrise des matières disciplinaires fondamentales à l'exercice du conseil patrimonial : économie, comptabilité, droit et fiscalité.

Tout ou partie de ce module peut faire l'objet d'une Validation des Acquis Professionnels (VAP 85), suivant le profil du candidat (diplômes antérieurs, expérience préalable, etc.), réduisant ainsi la durée de la formation.

- **Les quatre modules suivants,** d'une durée totale de 178,5 heures, sont organisés selon le cycle de vie de l'entreprise : **Création et amorçage, Développement, Transmission et cession, Solutions d'Investissement.**
- **Le programme se termine par un module d'ingénierie patrimoniale** (31,5 heures) destiné à l'intégration des connaissances acquises pour formuler les préconisations adaptées aux besoins d'une clientèle de dirigeants d'entreprise.

MODULE FONDAMENTAUX - GESTION DE PATRIMOINE (12 J)	84h
Environnement économique et financier	14h
Mécanismes comptables	14h
Propriété, co-propriété, démembrement	7h
Régimes matrimoniaux, donations et successions	35h
Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière	14h

MODULE 3 : TRANSMISSION ET CESSIION DE L'ENTREPRISE (6 J)	42h
Stratégie de démembrement	7h
Transmission de l'entreprise (aspects civils et fiscaux, régime Dutreil)	14h
Cession majoritaire, plus-values, reports et stratégies préalables à la vente	14h
Retraite	7h

MODULE 1 : CRÉATION ET AMORÇAGE (6 J)	42h
Réprésentation du dirigeant (mandats de protection) et disposition à cause de mort	7h
Entreprise individuelle, professions libérales, TNS	7h
Entreprise sous forme de société	7h
Imposition des entreprises	7h
Immobilier d'entreprise (propriété/location ; à l'actif ou en-dehors)	7h
Environnement international (modes de détention et fiscalité)	7h

MODULE 4 : SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT (7 J)	49h
Marchés de taux d'intérêt	7h
Produits dérivés et structurés	3,5h
Finance durable	7h
Allocations d'actifs	10,5h
Assurance-vie	7h
Investissements immobiliers et fonciers (immeubles, forêts, etc.)	10,5h
Art et collections	3,5h

MODULE 2 : DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (6,5 J)	45,5h
Analyse financière et évaluation d'entreprises	14h
Fiscalité des restructurations et holding	10,5h
Entrée d'investisseurs minoritaires et pacte d'associés	3,5h
OBO/LBO, réduction de capital, sortie de dividende	7h
Prévoyance (du dirigeant, homme clé)	7h
Épargne salariale	3,5h

MODULE 5 : PRATIQUE DU CONSEIL PATRIMONIAL (4,5 J)	31,5h
Ethique et déontologie	3,5h
Ingénierie patrimoniale - étude de cas	28h
Veille informationnelle (réalisation d'un travail de groupe avec une soutenance)	
Mémoire (travail personnel avec une soutenance)	

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ÉPREUVE	DURÉE DE L'ÉPREUVE	MODALITÉ
Module : Fondamentaux	5h	Examen écrit
Modules 1 et 2 : Création et amorçage/Développement de l'entreprise	4h	Examen écrit
Modules 3 et 4 :Transmission et cession de l'entreprise/Solution d'investissement	4h	Examen écrit
Module 5 : Pratique du conseil patrimonial Ingénierie patrimoniale - études de cas Exposés patrimoniaux * Mémoire	5h 1h 1h	Examen écrit Écrit + soutenance orale * Écrit + soutenance orale
Total	20 h	

* Les exposés se déroulent lors d'une session de formation



ORGANISATION

Le Master 2 se déroule sous un régime de formation continue uniquement. La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'IAE de Nantes. La capacité d'accueil maximale est de 20 personnes et le seuil d'ouverture est fixé à 10 inscrits.

Le volume horaire maximal de la formation est de 314 heures, soit 42 jours de cours (hors éventuelle(s) dispense(s)), auxquels il faut ajouter quatre épreuves de contrôle des connaissances (pour un total maximal de 18 heures), et les soutenances d'un travail de groupe et du mémoire professionnel.

Calendrier pour l'année 2024-2025 en cours d'élaboration.

En général une séquence de 4 à 5 jours de cours par mois, du mardi au samedi midi.

Chaque journée de cours est d'une durée de 7h. Les horaires sont les suivants 9h à 12h30 et 14h à 17h30, le samedi matin, 9h à 12h30.



MODALITÉS D'ACCÈS : CANDIDATURE

Le nombre de places est limité. La procédure de sélection comprend un examen du dossier, accompagné éventuellement d'un entretien.

Le dossier de candidature est à demander par téléphone au 02 76 64 18 16 ou par courriel à contact-m2gpde@univ-nantes.fr en précisant votre diplôme obtenu le plus élevé et le nombre d'années d'expérience à votre actif.

Trois sessions de recrutement sont organisées. L'ouverture des sessions n°2 et n°3 s'effectuera sous réserve de places disponibles.

Date limite de dépôt de candidature pour chaque session :

- Session n°1 : 14 juin 2024
- Session n°2 : 12 juillet 2024
- Session n°3 : 16 août 2024



FRAIS D'INSCRIPTION

Formation continue

Tarifs 2024

Professionnel (salarié ou autre) 8 164 € (taux horaire 26€)
Demandeur d'emploi 5 024 € (taux horaire 16€)

Ce master est éligible à un financement par le compte personnel de formation

 **CONTACTS**

Responsables pédagogiques :

Nicolas Rautureau - nicolas.rautureau@univ-nantes.fr

Tél. +33 (0)2 40 14 16 53

Etienne Moreau - etienne.moreau@univ-nantes.fr

Assistante de formation :

Emma Coulon - contact-m2gpde@univ-nantes.fr

Tél. +33 (0)2 76 64 18 16

**Contacts communs à l'ensemble
des formations en Gestion de patrimoine :**

Responsable des filières en gestion de patrimoine :

Nicolas Rautureau - nicolas.rautureau@univ-nantes.fr

Tél. +33 (0)2 40 14 16 53

www.univ-nantes.fr/gp

Responsable service Formation tout au long de la vie

Céline Brochu - celine.brochu@univ-nantes.fr

Tél. +33 (0)2 76 64 18 17

www.univ-nantes.fr/iae/formations